



## Poste sur facebook

-----  
Par Pacalou

Bonjour, suite à un échange tendu avec un troll qui critiquait les agriculteurs et qui les insultant, j'ai fait des captures d'écran de ses messages. A ses dire ce monsieur est militaire. J'ai créé un poste avec un de ses messages qui disait que les agriculteurs se comportait comme des animaux et qu'il avait hâte de nous taper dessus. Ce monsieur vient de me dire qu'il a porté plainte d'après l'article 734. 3 du numérique. Pouvez vous me dire ce que je risque merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

J'ai fait des captures d'écran de ses messages  
Pour en faire quoi ?

qu'il avait hâte de nous taper dessus

Assez crétin pour se vanter publiquement de vouloir commettre un délit pour ensuite déposer plainte ? Peu de chances que ce soit un militaire, ou alors il a envie de perdre son emploi.

l'article 734. 3 du numérique

N'existe pas, ce truc ; enfin en tout cas, ce n'est pas une référence juridique

-----  
Par Pacalou

Les captures d'écran c'était pour les preuves pour ma défense ou cas où et aussi dans la colère j'ai fait un poste disant je cite Je ne peux pas croire que nos militaires pensent ça des agriculteurs ou alors le pensent ils aussi des émeutiers après la mort de XXX? Sans doute les mêmes qui ont tapé sur les pompiers et les soignants

-----  
Par Pacalou

Merci pour votre réponse

-----  
Par Isadore

Je ne peux pas croire que nos militaires pensent ça des agriculteurs ou alors le pensent ils aussi des émeutiers après la mort de XXX? Sans doute les mêmes qui ont tapé sur les pompiers et les soignants  
C'est moyennement intelligent de répondre ce genre de choses à un âne venu faire de la provocation.

Les captures d'écran c'était pour les preuves pour ma défense ou cas où

Vos captures d'écran sont sans intérêt vu la facilité avec lesquelles on peut les truquer, sauf si :

- la publication reste visible
- vous les avez faites devant des témoins dignes de foi
- elles ont été faites par un commissaire de justice

Signalez ce genre de propos à la plateforme sans leur répondre, et ne nourrissez pas les trolls. Ils n'attendent que ça, d'avoir des gens qui leur répondent.

Au passage, les militaires, c'est comme les agriculteurs, les soignants ou les pompiers : vous en avez de toutes sortes, il ne sert donc à rien de généraliser.

Les militaires "tapent" rarement sur autrui en France, sauf les gendarmes. Hors cas particuliers, ils interviennent à l'extérieur du territoire.

-----  
Par Pacalou

Merci pour vos réponses.j'ai signale mais on m'a.repondu que ça n'était pas.contre les.standars de la communauté.  
Donc un.mec peut nous dire clairement qu'il veut casser du paysans ca dérange personne

-----  
Par Pacalou

Bonjour je viens de voir que j'avais une réponse de YAPASDEQUOI sur ce poste mais je ne la trouve pas. Si jamais  
la.personne peut me la.remettre merci

-----  
Par yapasdequoi

Bah non puisque les modérateurs l'ont effacée car politiquement incorrecte ... Tant pis !

-----  
Par Pacalou

Par rapport a moi ou le brouteur